

LE COMMERCE DE L'OR EN TUNISIE

I. — GENERALITES

L'or a toujours été et continue à être encore le placement favori de la population tunisienne. Il n'est pas étonnant que les mesures restrictives appliquées au commerce de l'or pendant la dernière guerre aient amené une perturbation dans le mode de placement des économies de la population tunisienne, d'autant plus que ces dispositions législatives, prises en septembre 1939 et imposées par les circonstances, se sont prolongées pendant presque 10 ans. En effet, c'est seulement en 1949 que le décret beylical du 14 avril 1949 a rendu libres la détention, le transfert et le commerce de l'or sur tout le territoire du Royaume de Tunisie. Toutefois, les opérations d'importation et d'exportation de l'or monnayé et en lingots ont été réservées exclusivement aux intermédiaires agréés par le Directeur des Finances. Cette réglementation du commerce extérieur de l'or avait pour but de centraliser les opérations des échanges de l'or avec l'extérieur entre les mains des établissements de crédit et quelques fondeurs qui offraient toutes les garanties pécuniaires et morales demandées.

Si l'Administration a estimé devoir réglementer les échanges de l'or avec l'extérieur afin de suivre et de contrôler l'approvisionnement de la Tunisie en or, elle a laissé la liberté complète au commerce intérieur. Comme sur le marché intérieur, les vendeurs et les acheteurs ne se réunissaient pas pour débattre les cours, une multitude de cours était pratiquée en Tunisie. Il manquait donc un marché organisé où les offres et les demandes puissent se rencontrer et déterminer un cours exact. L'arrêté du Directeur des Finances du 21 mai 1952 qui a créé un marché officiel de l'or, a permis de combler cette lacune. Le marché officiel a été ouvert à Tunis le 27 mai 1952, sous l'autorité de l'Office Tunisien de Cotation des Valeurs Mobilières. Tous les membres de l'Office de Cotation et quelques fondeurs d'or agréés opèrent sur le marché de l'or pour le compte de leur clientèle ou leur propre compte.

On peut distinguer deux marchés de l'or : le marché extérieur qui approvisionne en or la Tunisie et le marché intérieur qui répartit l'or importé entre les demandeurs.

II. — MARCHÉ EXTERIEUR

La Tunisie ne produit pas d'or. Pour satisfaire ses besoins, elle s'adresse particulièrement au marché de Paris, qui lui est seul

TABLEAU I. — NOMBRE DE PIÈCES ET POIDS

Années	Or fin en lingots en grammes	Pièces Françaises						Anglaises		
		5 fr.	10 fr.	20 fr.	40 fr.	50 fr.	100 fr.	1/2 L	1 L	5 L
1949 du 15-4 au 31-12-49	420.051		1.959	169	6	30	20	13.605	575	
1950	2.114.195	2.600	1.575	2.586		20	54	57.384	29.642	7
1951	1.051.805	1.950	400	3.662				25.390	1.743	
1952	1.541.113	3.198		3.550		6	3	37.989	1.700	
1953	1.281.686	2.550	25	3.205	1	1	45	35.890	2.760	
1954 1 ^{er} Semestre	792.445	2.300		453				28.793	4.345	
	7.201.295	12.598	3.959	13.625	7	57	122	199.051	40.765	7

EN GRAMMES DE LINGOTS (IMPORTATIONS)

Américaines			Tuni- sien- nes	Suis- ses	Alle- man- des	Mexi- caine	Union Latine	Espa- gnole	Italie	Hong. Autr.	Tur- ques	Poids des pièces en or fin (en grs)	Total de l'année en grs
1 \$	10 \$	20 \$	20 fr.	20 fr.	Mark	50 P.	20 fr.	100 Pesetas	100 L.	Ducat			
	25	87	100	29	1.118	67	101					76.461	496.512
400	38	771				25	82			22		476.261	2.590.456
	37	430				12	1.590		2			153.854	1.205.659
	405	601				18	135					202.099	1.743.212
5	142	149	1.125			113	8	1				192.320	1.474.006
	47	249	100	30		62					550	157.719	950.165
405	694	2.287	1.325	59	1.118	297	1.916	1	2	22	550	1.258.714	8.460.010

TABLEAU II. — NOMBRE DE PIÈCES ET POIDS EN GRAMMES DE LINGOTS (EXFERTATIONS)

Années	Or fin en lingots en grs	Pièces Françaises			Pièces Anglaises		Pièces Américaines			Pièces Tunisiennes			Livres Turques	Suissees 20 fr.	Union Latine 20 fr.	Allemandes Marks	Hollandais Florins	Total de l'année or fin en grs
		10 fr.	20 fr.	40 fr.	1/2 L.	1 L.	5 \$	10 \$	20 \$	10 fr.	20 fr.	100 f.						
1949 15-4-49 au 31-12-49		28	40							50	1.349			37				8.642
1950			40		264	3.418		4	7	4	288	202			798			33.945,32
1951		74	1.056	4	1	786	4				1.261				326			21.369,77
1952		27	150		9	723					1.133				993		558	21.972,98
1953	998,4		2		50	724	50				550		225	2	1.180	18		18.694,89
1954 1 ^{er} semes- tre						1.000												7.310
	998,4	129	1.288	4	324	6.651	54	4	7	54	4.611	202	225	39	3.297	18	558	111.934,96

accessible, en raison du contrôle des changes. Ces échanges de l'or avec l'étranger sont confiés aux intermédiaires agréés par le Directeur des Finances. Ils détiennent en fait le monopole des opérations d'importation et d'exportation. La quantité d'or importée varie d'une année à l'autre : elle suit, en principe, l'évolution de l'importance des récoltes en Tunisie, car les meilleurs clients de l'or et des bijoux sont les agriculteurs.

La quantité d'or exportée par la Tunisie est très faible et comprend surtout des pièces non vendables en Tunisie, comme les souverains et demi-souverains portant l'effigie reine et les pièces suisses marquées d'une croix.

Depuis la libération du commerce de l'or, c'est-à-dire du 15 avril 1949 au 1^{er} juillet 1954, la Tunisie a importé 8 tonnes 460 kilos et 10 grs d'or fin.

Sur cette quantité, 7 tonnes 201 kilos et 295 grs d'or fin ont été importées sous forme de lingot, et 1.258 kilos 714 grs en pièces. La plus grande quantité d'or a été importée en 1950, soit 2 tonnes 590 kilos, à la suite des récoltes abondantes de céréales et d'olives.

Parmi les pièces d'or importées, figurent en tête les pièces anglaises avec 199.051 demi-souverains, 40.765 souverains et 7 pièces de 5 livres. Ensuite viennent les pièces françaises au nombre de 30.368.

Les demi-souverains sont importés surtout pour les besoins des pèlerins de La Mecque et les autres pièces importées sont utilisées à la confection des bijoux.

Le tableau n° I donne le détail des quantités d'or importées en grammes pour les lingots et en nombre pour les pièces pendant les cinq dernières années et le premier semestre de l'année 1954.

Les exportations d'or sont très rares. Elles présentent un caractère exceptionnel, soit qu'un acheteur pressé n'ait pas trouvé une contrepartie à Tunis, soit que les pièces portent l'effigie reine ou la croix et soient de ce fait invendables à Tunis.

Pendant les cinq dernières années, on a exporté 111 kilos 934 grs d'or fin.

Le tableau n° II indique l'origine et le nombre des pièces exportées par année.

Il résulte des renseignements statistiques des cinq dernières années, que la Tunisie a importé, une fois les exportations déduites, 7 tonnes 914 kilos d'or fin.

On peut évaluer, au cours moyen de chaque année, la valeur de l'or importé à 4 milliards de francs.

III. — MARCHÉ INTERIEUR

Le commerce de l'or en Tunisie est libre. De ce fait, on ne dispose d'aucun renseignement statistique sur l'importance des échanges, à part ceux du marché officiel.

Le marché officiel de l'or, créé par l'arrêté du Directeur des Finances du 21 mai 1952, fonctionne depuis le 27 mai 1952 deux fois

par semaine. Les opérations de cotation s'effectuent à la criée et les cours pratiqués suivent l'évolution des cours enregistrés à la Bourse de Paris. Cependant, comme le marché métropolitain approvisionne le marché de Tunis, les cours à Tunis se maintiennent légèrement au-dessus des cours de Paris. Cette différence représente les frais d'envoi de l'or et des taxes.

Comme le commerce de l'or intérieur est libre en Tunisie, la plus grande partie des transactions s'effectue hors du marché officiel. Les grands consommateurs d'or, les fabricants de bijoux, s'approvisionnent directement auprès des importateurs habituels, qui, souvent, accordent un délai de paiement.

Le marché de l'or, création récente en Tunisie, a beaucoup de mal à vaincre les habitudes établies tant chez la clientèle que chez les intermédiaires. Toutefois, le marché essaie de régulariser les cours de l'or en Tunisie et de remplir son rôle dans les meilleures conditions.

Suivant les relevés de l'Office Tunisien de Cotation des Valeurs Mobilières, il a été échangé au cours des huit derniers mois de l'année 1952 au marché de l'or : 12 lingots et 1.661 pièces diverses pour une valeur totale de 12.640.285 frs.

Le tableau n° III donne le détail des pièces et indique les cours extrêmes pratiqués en 1952 à Tunis.

TABLEAU III. — TRANSACTIONS EFFECTUEES PENDANT L'ANNEE 1952

	C O U R S		Nombre de pièces ou de lingots	Capitaux échanges en fr.
	+ haut	+ bas		
Or fin (lingot de 1 kg.) le kilo.....	529.000	500.000	12	6.091.000
Pièce Française de 20 fr.....	4.090	3.825	847	3.362.710
Pièce Tunisienne de 100 fr.....	3.300	3.300	20	66.000
Pièce Tunisienne de 20 fr.....	3.000	3.200	137	444.475
Pièce Tunisienne de 10 fr.....	1.650	1.650	10	16.500
Pièce Suisse de 20 fr.....	3.580	3.580	10	35.800
Pièce de l'Union Latine 20 fr.....	3.590	3.400	21	73.300
Souverain (effigie Roi).....	4.950	4.560	282	1.313.600
Souverain (effigie Reine).....	4.460	4.460	30	133.800
Demi-Souverain (effigie Roi).....	2.120	2.120	25	53.000
Pièce de 20 \$ U.S.A.	20.300	20.300		101.500
Pièce de 10 Florins	3.400	3.400	279	948.600
Totaux.....				12.640.285

En 1953, le marché de l'or s'est élargi, mais la baisse du prix de l'or a diminué la valeur de ces échanges.

Les transactions ont porté sur huit lingots et 4.790 pièces diverses, représentant une valeur de 18.274.255 frs (tableau IV).

TABLEAU IV. — TRANSACTIONS EFFECTUEES PENDANT L'ANNEE 1953

	C O U R S		Nombre de pièces ou de lingots	Capitaux échanges en fr.
	+ haut	+ bas		
Or fin : lingot de 1 kg.....	529.000	474.000	8	6.869.000
Pièce Française de 20 fr.....	3.630	3.100	3.715	7.203.430
Pièce Tunisienne de 20 fr.....	3.250	3.190	400	1.309.650
Pièce Suisse de 20 fr.....	3.600	3.600	10	36.000
Pièce de l'Union Latine de 20 fr..	3.450	3.450	260	897.000
Souverain (effigie Roi)	4.835	3.700	321	1.357.275
Souverain (effigie Reine)	4.020	4.020	10	40.200
Demi-Souverain (effigie Roi)	2.180	2.165	50	108.700
Pièce de 20 \$ U.S.A.	19.800	15.750	24	453.000
				18.274.255

En 1954, devant le fléchissement continu de l'or, certains détenteurs d'or, voulant alléger leur position, ont vendu de l'or par l'intermédiaire du marché officiel. Les relevés de l'Office Tunisien de Cotation indiquent qu'il a été négocié, au cours des cinq premiers mois de l'année 1954, 23 lingots et 1.687 pièces diverses.

La valeur de ces transactions représente, au cours du prix d'échange, 14.330.390 frs (tableau V).

TABLEAU V. — RELEVÉ DES OPERATIONS TRAITÉES DU 1^{er} JANVIER AU 31 MAI 1954

	C O U R S		Nombre de pièces ou de lingots	Capitaux échanges en fr.
	+ haut	+ bas		
Or fin, lingot de 1 kg.	439.000	422.000	23	8.875.705
Pièce française de 100 fr.....	15.000	14.700	2	29.700
Pièce Française de 50 fr.....	7.500	7.500	2	15.000
Pièce Française de 20 fr.....	3.100	2.680	905	2.606.150
Pièce Tunisienne de 20 fr.....	2.690	2.690	5	13.450
Pièce Suisse de 20 fr.....	2.780	2.620	10	27.050
Pièce de l'Union Latine de 100 fr.	14.000	14.000	2	28.000
Pièce de l'Union Latine de 20 fr.	2.800	2.600	26	69.800
Souverain (effigie Roi)	3.650	3.500	249	896.950
Souverain (effigie Reine)	3.400	3.300	440	1.466.050
Demi-Souverain (effigie Roi)	1.825	1.825	13	23.725
Demi-Souverain (effigie Reine)	1.600	1.600	5	8.000
Pièce de 20 \$ U.S.A.	15.700	15.000	12	182.150
Pièce de 10 \$ U.S.A.	6.850	6.700	7	47.800
Pièce de 5 \$ U.S.A.	3.380	3.380	2	6.760
Pièce de 50 Pesos Mexicains	17.100	17.000	2	34.100
				14.330.390

Depuis l'ouverture du marché de l'or, c'est-à-dire depuis deux ans, il a été négocié 43 lingots d'or et 8.138 pièces diverses qui représentent, au cours du jour, une valeur de 45.244.930 frs.

IV. — CONCLUSION

Ces quelques chiffres montrent que la Tunisie a importé, au cours des cinq dernières années, 8.460 kilos d'or fin, soit une moyenne annuelle de 1.692 kilos. Certes, cette quantité d'or importé varie d'une année à l'autre, suivant la conjoncture économique. La majeure partie de l'or importé, transformé en bijoux, est thésaurisée par la population tunisienne, pour laquelle les bijoux fabriqués avec de l'or importé constituent non pas un signe extérieur de richesse ou une parure, mais un placement ou une forme d'épargne. Pendant les années de bonnes récoltes, on achète des bijoux et quand les mauvaises années viennent, les bijoux sont revendus ou donnés en gage aux Sociétés Tunisiennes de Prévoyance.

On peut s'étonner qu'au moment où toute l'épargne devrait être orientée vers le financement de l'équipement du pays, l'Etat ne cherche pas à empêcher une thésaurisation improductive. Or, il s'agit en Tunisie d'un phénomène économique totalement différent de ceux qui animent les pays occidentaux dont les monnaies subissent des dévaluations successives.

En Tunisie, si un petit nombre de personnes ont cru pouvoir réaliser des opérations spéculatives en achetant de l'or à la veille des dévaluations, la plus grande partie des acheteurs d'or, les fellahs, n'ont en vue que de s'assurer des ressources à venir en cas de mauvaise récolte et des moyens de crédit pour poursuivre leurs exploitations.

Le dépôt bancaire est une pratique totalement étrangère aux populations des campagnes, la conservation de billets de banque n'a pas non plus la faveur de ces populations, d'une part parce que le billet de banque se détériore rapidement sous l'action des intempéries, d'autre part et surtout, parce que chacun craint le retour d'un échange de billets, tel qu'il a été pratiqué en 1943-1944.

Il ne reste donc comme moyen d'épargne que le troupeau ou l'or. Le troupeau est très vulnérable dans un pays au climat irrégulier, seul l'or constitue une épargne à l'abri des fluctuations de l'économie.

Arvids KALNINS
Direction des Finances